

Product code	Description
US-109K	High Concentration GC/MS Kit

Components:

US-100N-1	Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
US-101N-1	Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
US-102BN-1	Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)
US-103N-1	Toxic Substances Standard (1X1 mL)
US-104N-1	Toxic Substances Standard (1X1 mL)
US-105N-1	Benzidines Standard (1X1 mL)
US-106N-1	PAH Standard (1X1 mL)
US-107N-1	Phenols Standard (1X1 mL)
US-108N-1	Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-100N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane
oxyde de bis-(2-chloroéthyle)
diméthylnitrosoamine

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

bis(2-chloroethoxy)méthane

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient 4-bromophenyl phenyl ether, 4-chlorophenyl phenyl ether. Peut produire une réaction allergique.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges**· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	97,889%
CAS: 111-91-1 EINECS: 203-920-2	bis(2-chloroethoxy)méthane ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ STOT RE 2, H373	0,151%
CAS: 111-44-4 EINECS: 203-870-1	oxyde de bis-(2-chloroéthyle) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Carc. 2, H351	0,151%
CAS: 101-55-3 EINECS: 202-952-4	4-bromophenyl phenyl ether ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	0,151%
CAS: 7005-72-3 EINECS: 230-281-7	4-chlorophenyl phenyl ether ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	0,151%
CAS: 117-84-0 EINECS: 204-214-7	phtalate de dioctyle ⚠ Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 4, H413	0,151%
CAS: 621-64-7 EINECS: 210-698-0	nitrosodipropylamine ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,151%
CAS: 62-75-9 EINECS: 200-549-8	diméthylnitrosoamine ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Carc. 1B, H350; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	0,151%
CAS: 84-74-2 EINECS: 201-557-4	phtalate de dibutyle ⚠ Repr. 1B, H360Df; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H332	0,151%
CAS: 117-81-7 EINECS: 204-211-0	phtalate de bis(2-éthylhexyle) ⚠ Repr. 1B, H360FD	0,151%
CAS: 85-68-7 EINECS: 201-622-7	BBP ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Repr. 1B, H360Df; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,151%

· SVHC

84-74-2	phtalate de dibutyle
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)
85-68-7	BBP

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****75-09-2 dichlorométhane**

VLEP	Valeur momentanée: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
VME	Valeur momentanée: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée

111-44-4 oxyde de bis-(2-chloroéthyle)

VME	Valeur à long terme: 30 mg/m ³ , 5 ppm C2, Risque de pénétration percutanée
-----	---

84-74-2 phtalate de dibutyle

VLEP	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ R1B

117-81-7 phtalate de bis(2-éthylhexyle)

VLEP	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ R1B

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale. Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:
Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De chlore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

605 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:
Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

360 hPa

· Densité à 20 °C:

1,3 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	97,9 %
VOC (CE)	97,89 %
· Teneur en substances solides:	0,5 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.437 mg/kg
Dermique	LD50	59.682 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>4.443 mg/L (rat)

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

111-91-1 bis(2-chloroethoxy)méthane

Oral	LD50	65 mg/kg (rat)
------	------	----------------

111-44-4 oxyde de bis-(2-chloroéthyle)

Oral	LD50	75 mg/kg (rat)
------	------	----------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	90 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	330 mg/L (rat)
117-84-0 phtalate de dioctyle		
Oral	LD50	47.000 mg/kg (rat)
621-64-7 nitrosodipropylamine		
Oral	LD50	480 mg/kg (rat)
62-75-9 diméthylnitrosoamine		
Oral	LD50	37 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	78 mg/L (rat)
84-74-2 phtalate de dibutyle		
Oral	LD50	6.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	15,68 mg/L (rat)
117-81-7 phtalate de bis(2-éthylhexyle)		
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (rat)
		25.000 mg/kg (lapin)
85-68-7 BBP		
Oral	LD50	2.330 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,7 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|------------------------|
| · Non réglementé, Quantités de minimis | - |
| · Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1593 |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1593 DICHLOROMÉTHANE |
| · IMDG, IATA | DICHLOROMETHANE |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, IMDG, IATA | |
|  | |
| · Classe | 6.1 Matières toxiques. |
| · Étiquette | 6.1 |
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | III |
| · Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières toxiques. | |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

84-74-2	phtalate de dibutyle	Sunset date: 2015-02-21
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)	Sunset date: 2015-02-21
85-68-7	BBP	Sunset date: 2015-02-21

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 51a, 51b, 51c, 59

· Règlement (CE) N° 649/2012

85-68-7	BBP	Annex I Part 1 Annex I Part 2
---------	-----	----------------------------------

· **Prescriptions nationales:**

· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

84-74-2	phtalate de dibutyle
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)
85-68-7	BBP

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H350 Peut provoquer le cancer.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**· Contact:** regulatory@ultrasci.com**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 12)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-101N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B	H350 Peut provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

2,4-dinitrotoluène

2,6-dinitrotoluène

nitrobenzène

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:

87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène
120-82-1	1,2,4-trichlorobenzène

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· **vPvB:**

87-68-3 hexachlorobuta-1,3-diène

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	97,889%
CAS: 95-50-1 EINECS: 202-425-9	1,2-dichlorobenzène ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,151%
CAS: 106-46-7 EINECS: 203-400-5	1,4-dichlorobenzène ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	0,151%
CAS: 121-14-2 EINECS: 204-450-0	2,4-dinitrotoluène ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,151%
CAS: 606-20-2 EINECS: 210-106-0	2,6-dinitrotoluène ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	0,151%
CAS: 118-74-1 EINECS: 204-273-9	hexachlorobenzène ⚠ Carc. 1B, H350; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,151%
CAS: 87-68-3 EINECS: 201-765-5	hexachlorobuta-1,3-diène PBT; vPvB ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	0,151%
CAS: 77-47-4 EINECS: 201-029-3	hexachlorocyclopentadiène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,151%
CAS: 67-72-1 EINECS: 200-666-4	hexachloroéthane ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,151%
CAS: 98-95-3 EINECS: 202-716-0	nitrobenzène ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Carc. 2, H351; Repr. 1B, H360F; STOT RE 1, H372; Aquatic Chronic 3, H412	0,151%
CAS: 120-82-1 EINECS: 204-428-0	1,2,4-trichlorobenzène PBT ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	0,151%
CAS: 103-33-3 EINECS: 203-102-5	azobenzène ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	0,151%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

CAS: 78-59-1	3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone	0,151%
EINECS: 201-126-0	 Carc. 2, H351;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

SVHC

121-14-2	2,4-dinitrotoluène
98-95-3	nitrobenzène

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane

VLEP Valeur momentanée: 336 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 178 mg/m³, 50 ppm

VME Valeur momentanée: 356 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 178 mg/m³, 50 ppm
C2, risque de pénétration percutanée

95-50-1 1,2-dichlorobenzène

VME Valeur momentanée: 306 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 122 mg/m³, 20 ppm
risque de pénétration percutanée

106-46-7 1,4-dichlorobenzène

VME Valeur momentanée: 306 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 4,5 mg/m³, 0,75 ppm
C2

77-47-4 hexachlorocyclopentadiène

VME Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

67-72-1 hexachloroéthane

VME Valeur momentanée: 10 ppm
Valeur à long terme: 1 ppm

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

98-95-3 nitrobenzène	
VME	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm C2, R2; risque de pénétration percutanée
120-82-1 1,2,4-trichlorobenzène	
VME	Valeur momentanée: 37,8 mg/m ³ , 5 ppm Valeur à long terme: 15,1 mg/m ³ , 2 ppm risque de pénétration percutanée
78-59-1 3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone	
VLEP	Valeur momentanée: 25 mg/m ³ , 5 ppm
VME	Valeur momentanée: 25 mg/m ³ , 5 ppm C2

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:
Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De chlore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

605 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:
Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

360 hPa

· Densité à 20 °C:

1,3 g/cm³
· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau à 20 °C:

20 g/l

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:
Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:
Solvants organiques:

98,5 %

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

VOC (CE)	98,49 %
Teneur en substances solides:	1,1 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.543 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	34.916 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	568 mg/L

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

95-50-1 1,2-dichlorobenzène

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

106-46-7 1,4-dichlorobenzène

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,07 mg/L (rat)

121-14-2 2,4-dinitrotoluène

Oral	LD50	268 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

606-20-2 2,6-dinitrotoluène

Oral	LD50	177 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

118-74-1 hexachlorobenzène

Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	3.600 mg/L (rat)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

87-68-3 hexachlorobuta-1,3-diène		
Oral	LD50	82 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	370 mg/L (souris)
77-47-4 hexachlorocyclopentadiène		
Oral	LD50	315 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	430 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2 mg/L (rat)
67-72-1 hexachloroéthane		
Dermique	LD50	32.000 mg/kg (lapin)
98-95-3 nitrobenzène		
Oral	LD50	390 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	556 mg/L (rat)
120-82-1 1,2,4-trichlorobenzène		
Oral	LD50	756 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.139 mg/kg (rat)
103-33-3 azobenzène		
Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
78-59-1 3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone		
Oral	LD50	1.870 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	7.000 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:**

87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène
120-82-1	1,2,4-trichlorobenzène

- **vPvB:**

87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène
---------	--------------------------

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène
HP 14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1593 DICHLOROMÉTHANE
· IMDG, IATA	DICHLOROMETHANE

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe**

6.1 Matières toxiques.

· **Étiquette**

6.1

· **Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières toxiques.

· **Indice Kemler:**

60

· **No EMS:**

F-A,S-A

· **Segregation groups**

Liquid halogenated hydrocarbons

· **Stowage Category**

A

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

121-14-2 2,4-dinitrotoluène

Sunset date: 2015-08-21

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 41, 49, 59, 64

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

· Règlement (CE) N° 649/2012

118-74-1	hexachlorobenzène	Annex I Part 3 Annex V Part 1
87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène	Annex V Part 1
67-72-1	hexachloroéthane	Annex I Part 1
120-82-1	1,2,4-trichlorobenzène	Annex I Part 1

· Prescriptions nationales:
· Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

121-14-2	2,4-dinitrotoluène
98-95-3	nitrobenzène

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 12)

· **Contact:** regulatory@ultrasci.com· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-102BN-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

toluène
n-hexane
endosulfan sulfate
dieldrine (ISO)

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	47,903%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	47,903%
CAS: 50-29-3 EINECS: 200-024-3	DDT (nom commun non adopté par ISO) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 72-55-9 EINECS: 200-784-6	2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,262%
CAS: 60-57-1 EINECS: 200-484-5	dieldrine (ISO) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 1, H310; ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 72-20-8 EINECS: 200-775-7	endrine (ISO) ⚠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 3, H311; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 959-98-8	endosulfan I ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 4, H413	0,262%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

CAS: 33213-65-9	endosulfan II ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 4, H413	0,262%
CAS: 1031-07-8	endosulfan sulfate ☠ Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 76-44-8 EINECS: 200-962-3	heptachlor (ISO) ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; ☠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 319-84-6 EINECS: 206-270-8	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Acute Tox. 4, H312	0,262%
CAS: 1024-57-3 EINECS: 213-831-0	époxyde d'heptachlore ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 319-85-7 EINECS: 206-271-3	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane ☠ Carc. 2, H351; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Acute Tox. 4, H312	0,262%
CAS: 319-86-8 EINECS: 206-272-9	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Acute Tox. 4, H312	0,262%
CAS: 58-89-9 EINECS: 200-401-2	lindane ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ STOT RE 2, H373; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Lact., H362	0,262%
CAS: 309-00-2 EINECS: 206-215-8	aldrine (ISO) ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; ☠ Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,262%
CAS: 72-54-8 EINECS: 200-783-0	TDE ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Carc. 2, H351; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ! Acute Tox. 4, H312	0,262%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène

VLEP	Valeur momentané: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm
VME	Valeur momentané: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée

110-54-3 n-hexane

VLEP	Valeur à long terme: 72 mg/m ³ , 20 ppm
VME	Valeur à long terme: 72 mg/m ³ , 20 ppm R2

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec la peau.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.
- **Protection des mains:**
Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.
Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 69 °C

· **Point d'éclair**

-22 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

240 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

1,2 Vol %

Supérieure:

7,4 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

110 hPa

· **Densité:**

Non déterminée.

· **Densité relative**

Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	96,1 %
VOC (CE)	96,07 %
· Teneur en substances solides:	4,2 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Toxique par contact cutané.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	647 mg/kg
Dermique	LD50	958 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	17,3 mg/L

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.580 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/L (souris)
		28,1 mg/L (rat)

110-54-3 n-hexane

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.000 mg/kg (lapin)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

50-29-3 DDT (nom commun non adopté par ISO)

Oral	LD50	87 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.510 mg/kg (rat)
		300 mg/kg (lapin)

72-55-9 2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène

Oral	LD50	880 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

60-57-1 dieldrine (ISO)

Oral	LD50	38 mg/kg (souris)
		38 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10 mg/kg (rat)
		250 mg/kg (lapin)

72-20-8 endrine (ISO)

Oral	LD50	3 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60 mg/kg (rat)
		60 mg/kg (lapin)

959-98-8 endosulfan I

Oral	LD50	76 mg/kg (rat)
------	------	----------------

33213-65-9 endosulfan II

Oral	LD50	240 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

1031-07-8 endosulfan sulfate

Oral	LD50	18 mg/kg (rat)
------	------	----------------

76-44-8 heptachlor (ISO)

Oral	LD50	40 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	119 mg/kg (rat)

319-84-6 (1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane

Oral	LD50	177 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

1024-57-3 époxyde d'heptachlore

Oral	LD50	15 mg/kg (rat)
------	------	----------------

319-85-7 (1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane

Oral	LD50	6.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

319-86-8 (1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane

Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

58-89-9 lindane

Oral	LD50	88 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.560 mg/L (rat)

309-00-2 aldrine (ISO)

Oral	LD50	39 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	98 mg/kg (rat)
		15 mg/kg (lapin)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

72-54-8 TDE

Dermique	LD50	1.200 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Catalogue européen des déchets

HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 6	Toxicité aiguë
HP 10	Toxique pour la reproduction
HP 14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis

-

· Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE), MARINE POLLUTANT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE)

· IMDG
· IATA
· Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG

· Classe

3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IATA

· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA

II

· Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dieldrine (ISO), n-hexane

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
· Stowage Category	B
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 48

· Règlement (CE) N° 649/2012		
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	Annex I Part 3 Annex V Part 1
60-57-1	dieldrine (ISO)	Annex I Part 3 Annex V Part 1
72-20-8	endrine (ISO)	Annex V Part 1
76-44-8	heptachlor (ISO)	Annex I Part 3 Annex V Part 1
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	Annex V Part 1

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

		(suite de la page 12)
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	Annex V Part 1
58-89-9	lindane	Annex I Part 3 Annex V Part 1
309-00-2	aldrine (ISO)	Annex I Part 3 Annex V Part 1

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

· **Contact:** regulatory@ultrasci.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 13)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Toxic Substances Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-103N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane
o-crésol
p-crésol

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 75-09-2	dichlorométhane	99,397%
EINECS: 200-838-9	⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

CAS: 95-48-7 EINECS: 202-423-8	o-crésol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314	0,151%
CAS: 106-44-5 EINECS: 203-398-6	p-crésol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314	0,151%
CAS: 95-95-4 EINECS: 202-467-8	2,4,5-trichlorophénol Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,151%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation:**· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.**· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**· Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****75-09-2 dichlorométhane**

VLEP	Valeur momentané: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
VME	Valeur momentané: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
C2, risque de pénétration percutanée	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire

normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne.

Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé

par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** De chlore

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: -95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 40 °C

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 605 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Limites d'explosion:	
Inférieure:	13 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité à 20 °C:	1,29954 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	99,5 %
VOC (CE)	99,55 %
· Teneur en substances solides:	0,6 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.560 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	149.157 mg/kg

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)
95-48-7 o-crésol		
Oral	LD50	121 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	890 mg/kg (lapin)
106-44-5 p-crésol		
Oral	LD50	207 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	301 mg/kg (lapin)
95-95-4 2,4,5-trichlorophénol		
Oral	LD50	820 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	1593 DICHLOROMÉTHANE DICHLOROMETHANE
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	6.1 Matières toxiques. 6.1
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category	Attention: Matières toxiques. 60 F-A,S-A Liquid halogenated hydrocarbons A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 59
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**· Contact:** regulatory@ultrasci.com**· Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Toxic Substances Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-104N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane
4-chloroaniline
o-nitroaniline

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

m-nitroaniline

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient 4-chloroaniline, aniline. Peut produire une réaction allergique.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****· Caractérisation chimique: Mélanges****· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	98,794%
CAS: 88-74-4 EINECS: 201-855-4	o-nitroaniline ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	0,151%
CAS: 99-09-2 EINECS: 202-729-1	m-nitroaniline ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	0,151%
CAS: 100-01-6 EINECS: 202-810-1	p-nitroaniline ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	0,151%
CAS: 106-47-8 EINECS: 203-401-0	4-chloroaniline ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	0,151%
CAS: 62-53-3 EINECS: 200-539-3	aniline ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Sens. 1, H317	0,151%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane

VLEP	Valeur momentané: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
VME	Valeur momentané: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
	C2, risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

100-01-6 p-nitroaniline

VME	Valeur à long terme: 3 mg/m ³ Risque de pénétration percutanée
-----	--

62-53-3 aniline

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ , 2 ppm
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ , 2 ppm C2, M2; Risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

Protection des yeux:

Lunettes de protection

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· Odeur:	De chlore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-95,1 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	605 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	13 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité à 20 °C:	1,29731 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,9 %
VOC (CE)	98,94 %
· Teneur en substances solides:	0,8 %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· **Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.584 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	59.105 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	405 mg/L

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

88-74-4 o-nitroaniline

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

99-09-2 m-nitroaniline

Oral	LD50	535 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

100-01-6 p-nitroaniline

Oral	LD50	750 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

106-47-8 4-chloroaniline

Oral	LD50	310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.200 mg/kg (rat)

62-53-3 aniline

Oral	LD50	442 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	820 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	175 mg/L (souris) 3,27 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	1593 DICHLOROMÉTHANE DICHLOROMETHANE
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	6.1 Matières toxiques. 6.1
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category	Attention: Matières toxiques. 60 F-A,S-A Liquid halogenated hydrocarbons A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 43, 59
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Phrases importantes**
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory
- **Contact:** regulatory@ultrasci.com
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Benzidines Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-105N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS06



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthanol
3,3'-dichlorobenzidine
benzidine

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H331 Toxique par inhalation.
H350 Peut provoquer le cancer.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient 3,3'-dichlorobenzidine. Peut produire une réaction allergique.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT SE 1, H370	99,494%
CAS: 91-94-1 EINECS: 202-109-0	3,3'-dichlorobenzidine ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	0,253%
CAS: 92-87-5 EINECS: 202-199-1	benzidine ⚠ Carc. 1A, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,253%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****67-56-1 méthanol**

VLEP	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm
VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)

92-87-5 benzidine

VME	Valeur à long terme: 0,008 mg/m ³ , 0,001 ppm C1A
-----	---

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :
caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur
Pour les contacts directs avec le produit chimique :
caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :
caoutchouc nitrile :
1 heure
Pour les contacts directs avec le produit chimique :
caoutchouc butyle :
> 4 heures

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre alcool

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

-98 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

64 °C

· Point d'éclair

9 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

455 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

5,5 Vol %

Supérieure:

44 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

100 hPa

· Densité à 20 °C:

0,8 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:

99,5 %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

VOC (CE)	99,49 %
Teneur en substances solides:	0,5 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Toxique par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Inhalatoire	LC50/4 h	3,02 mg/L
67-56-1 méthanol		
Oral	LD50	5.628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
91-94-1 3,3'-dichlorobenzidine		
Oral	LD50	4.740 mg/kg (rat)
92-87-5 benzidine		
Oral	LD50	309 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP 3	Inflammable
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 6	Toxicité aiguë
HP 7	Cancérogène
HP 14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Évacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Non réglementé, Quantités de minimis** -
- **Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1230
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1230 MÉTHANOL

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· **IMDG, IATA**
METHANOL

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**

· **Classe**

3 Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3+6.1

· **IMDG**

· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3/6.1

· **IATA**

· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3 (6.1)

· **Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

II

· **Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler:**

336

· **No EMS:**

F-E,S-D

· **Stowage Category**

B

· **Stowage Code**

SW2 Clear of living quarters.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

- | | |
|-------------------------------------|---|
| · IMDG | 1L |
| · Limited quantities (LQ) | Code: E2 |
| · Excepted quantities (EQ) | Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1230 MÉTHANOL, 3 (6.1), II |

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 9d, 13, 28, 43, 69

· Règlement (CE) N° 649/2012

91-94-1	3,3'-dichlorobenzidine	Annex I Part 1 Annex I Part 2
92-87-5	benzidine	Annex I Part 1 Annex I Part 2

- **Prescriptions nationales:**
- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H331 Toxique par inhalation.
H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory· **Contact:** regulatory@ultrasci.com· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PAH Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-106N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané.



GHS08 danger pour la santé

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

benzène
dichlorométhane
benzo[def]chrysène
dibenzo[a,h]anthracène

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H310 Mortel par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P331 NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
P391 Recueillir le produit répandu.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient anthracène, pur, phénanthrène, pur, benzo[def]chrysène. Peut produire une réaction allergique.

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

120-12-7 anthracène, pur

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	58,52%
CAS: 71-43-2 EINECS: 200-753-7	benzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 1, H310; ⚠ Muta. 1B, H340; Carc. 1A, H350; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	38,572%
CAS: 86-73-7 EINECS: 201-695-5	fluorène ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 120-12-7 EINECS: 204-371-1	anthracène, pur PBT ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,182%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

CAS: 85-01-8 EINECS: 201-581-5	phénanthrène, pur ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 4, H413	0,182%
CAS: 206-44-0 EINECS: 205-912-4	fluoranthène ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	0,182%
CAS: 83-32-9 EINECS: 201-469-6	acénaphène ⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,182%
CAS: 208-96-8 EINECS: 205-917-1	acénaphthylène ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,182%
CAS: 53-70-3 EINECS: 200-181-8	dibenzo[a,h]anthracène ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 218-01-9 EINECS: 205-923-4	chrysène ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 207-08-9 EINECS: 205-916-6	benzo[k]fluoranthène ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 205-99-2 EINECS: 205-911-9	benzo[e]acephénanthrylène ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 50-32-8 EINECS: 200-028-5	benzo[def]chrysène ⚠ Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Repr. 1B, H360FD; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	0,182%
CAS: 56-55-3 EINECS: 200-280-6	benzo[a]anthracène ⚠ Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 191-24-2 EINECS: 205-883-8	benzo[ghi]perylene ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,182%
CAS: 129-00-0 EINECS: 204-927-3	pyrène ⚠ Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 4, H413	0,182%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5	naphtalène ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,182%

SVHC

120-12-7	anthracène, pur
85-01-8	phénanthrène, pur
206-44-0	fluoranthène
218-01-9	chrysène
207-08-9	benzo[k]fluoranthène
50-32-8	benzo[def]chrysène
56-55-3	benzo[a]anthracène
191-24-2	benzo[ghi]perylene
129-00-0	pyrène

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 5)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
75-09-2 dichlorométhane

VLEP	Valeur momentané: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
------	--

VME	Valeur momentané: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée
-----	--

71-43-2 benzène

VLEP	Valeur à long terme: 3,25 mg/m ³ , 1 ppm
------	---

VME	Valeur à long terme: 3,25 mg/m ³ , 1 ppm C1A, M1B; risque de pénétration percutanée
-----	---

91-20-3 naphthalène

VME	Valeur à long terme: 50 mg/m ³ , 10 ppm C2
-----	--

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· **Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
· Point d'éclair	-11 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	555 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	97,1 %
VOC (CE)	97,09 %
Teneur en substances solides:	2,9 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Mortel par contact cutané.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	2.734 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	124 mg/kg

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

71-43-2 benzène

Oral	LD50	3.340 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	48 mg/kg (souris) >8.260 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	9.980 mg/L (souris)

85-01-8 phénanthrène, pur

Oral	LD50	700 mg/kg (souris)
------	------	--------------------

206-44-0 fluoranthène

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.180 mg/kg (lapin)

83-32-9 acénaphène

Oral	LD50	600 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

208-96-8 acénaphthylène

Oral	LD50	1.760 mg/kg (souris)
------	------	----------------------

129-00-0 pyrène

Oral	LD50	2.700 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	170 mg/L (rat)

91-20-3 naphtalène

Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat) 20.000 mg/kg (lapin)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:**

120-12-7 anthracène, pur

- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 6	Toxicité aiguë
HP 7	Cancérogène
HP 11	Mutagène
HP 14	Écotoxique

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1992
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (BENZÈNE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (BENZENE, fluorene), MARINE POLLUTANT
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (BENZENE)
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	  
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3+6.1
· IMDG	
	  
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3/6.1
· IATA	
	 
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3 (6.1)
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dibenzo[a,h]anthracène
· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

· Indice Kemler:	336
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (BENZÈNE), 3 (6.1), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 5, 28, 29, 50a, 50c, 50d, 50

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

71-43-2 benzène

Annex I Part 1

- **Prescriptions nationales:**
- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 12)

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

120-12-7	anthracène, pur
85-01-8	phénanthrène, pur
206-44-0	fluoranthène
218-01-9	chrysène
207-08-9	benzo[k]fluoranthène
50-32-8	benzo[def]chrysène
56-55-3	benzo[a]anthracène
191-24-2	benzo[ghi]perylene
129-00-0	pyrène

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**· Contact:** regulatory@ultrasci.com**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 13)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A
Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Phenols Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-107N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

DNOC

2,4-dinitrophénol

pentachlorophénol

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient DNOC, chlorocrésol. Peut produire une réaction allergique.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	98,341%
CAS: 534-52-1 EINECS: 208-601-1	DNOC ⚠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Muta. 2, H341; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,151%
CAS: 105-67-9 EINECS: 203-321-6	2,4-xylénol ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	0,151%
CAS: 51-28-5 EINECS: 200-087-7	2,4-dinitrophénol ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400	0,151%
CAS: 120-83-2 EINECS: 204-429-6	2,4-dichlorophénol ⚠ Acute Tox. 3, H311; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,151%
CAS: 87-86-5 EINECS: 201-778-6	pentachlorophénol ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,151%
CAS: 88-06-2 EINECS: 201-795-9	2,4,6-trichlorophénol ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,151%
CAS: 59-50-7 EINECS: 200-431-6	chlorocrésol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	0,151%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7	phénol ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314	0,151%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 4)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****75-09-2 dichlorométhane**

VLEP	Valeur momentané: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
VME	Valeur momentané: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée

534-52-1 DNOC

VME	Valeur à long terme: 0,2 mg/m ³ M2; Risque de pénétration percutanée
-----	--

87-86-5 pentachlorophénol

VME	Valeur à long terme: 0,5 mg/m ³ C2, AC; Risque de pénétration percutanée
-----	--

108-95-2 phénol

VLEP	Valeur momentané: 15,6 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m ³ , 2 ppm
VME	Valeur momentané: 15,6 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m ³ , 2 ppm M2, Risque de pénétration percutanée

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale. Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

De chlore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

605 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

360 hPa

· **Densité à 20 °C:**

1,3 g/cm³

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	0,43 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,5 %
VOC (CE)	98,49 %
· Teneur en substances solides:	1,5 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.062 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	27.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	249 mg/L

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

534-52-1 DNOC

Oral	LD50	7 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	200 mg/kg (rat)
		1.000 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

105-67-9 2,4-xylénol		
Oral	LD50	3.200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.040 mg/kg (rat)
51-28-5 2,4-dinitrophénol		
Oral	LD50	30 mg/kg (rat)
120-83-2 2,4-dichlorophénol		
Oral	LD50	47 mg/kg (rat)
87-86-5 pentachlorophénol		
Oral	LD50	27 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	96 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	355 mg/L (rat)
88-06-2 2,4,6-trichlorophénol		
Oral	LD50	820 mg/kg (rat)
59-50-7 chlorocrésol		
Oral	LD50	1.830 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
108-95-2 phénol		
Oral	LD50	282 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	660 mg/kg (rat)
		850 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène
HP 14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Non réglementé, Quantités de minimis** -
- **Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1593
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1593 DICHLOROMÉTHANE
- **IMDG, IATA** DICHLOROMETHANE
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 6.1 Matières toxiques.
- **Étiquette** 6.1

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

· Groupe d'emballage	III
· ADR, IMDG, IATA	
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 22, 59

· Règlement (CE) N° 649/2012

534-52-1	DNOC	Annex I Part 1 Annex I Part 3
87-86-5	pentachlorophénol	Annex I Part 1 Annex I Part 3

- Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 3

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Phrases importantes

H300 Mortel en cas d'ingestion.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**· Contact:** regulatory@ultrasci.com**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-108N-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B	H350 Peut provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

chrysene-d12

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants**· **Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	98,19%
CAS: 1719-03-5	chrysene-d12 ⚠ Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 4, H413	0,302%
CAS: 3855-82-1	1,4-dichlorobenzene-d4 ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 4, H413	0,302%
CAS: 1517-22-2	phenanthrene-1,2,3,4,5,6,7,8,9,10-d10 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,302%
CAS: 15067-26-2	acenaphthene-d10 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 4, H413	0,302%

· SVHC

1719-03-5 chrysene-d12

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours
· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:
· Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

*

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
75-09-2 dichlorométhane

VLEP	Valeur momentané: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
VME	Valeur momentané: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
	C2, risque de pénétration percutanée

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques**· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De chlore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-95,1 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	605 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	13 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,2 %
VOC (CE)	98,19 %
Teneur en substances solides:	1,8 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

11 Informations toxicologiques· **Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Oral	LD50	1.629 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**12 Informations écologiques**· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Effets écotoxiques:**· **Remarque:** Nocif pour les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène
HP 14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|---------------------------------|
| · Non réglementé, Quantités de minimis | - |
| · Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1593 |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1593 DICHLOROMÉTHANE |
| · IMDG, IATA | DICHLOROMETHANE |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, IMDG, IATA | |
|  | |
| · Classe | 6.1 Matières toxiques. |
| · Étiquette | 6.1 |
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | III |
| · Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières toxiques. | |
| · Indice Kemler: | 60 |
| · No EMS: | F-A,S-A |
| · Segregation groups | Liquid halogenated hydrocarbons |
| · Stowage Category | A |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 59, 72
- Prescriptions nationales:
- Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II: Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).
- Indications sur les restrictions de travail:
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

1719-03-5	chrysene-d12
-----------	--------------

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2019

Numéro de version 4

Révision: 31.03.2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

· **Contact:** regulatory@ultrasci.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**